

PLAN DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE EN HAUTE-GARONNE

OBJECTIFS

Le développement du covoiturage permet en effet de répondre :

- aux enjeux environnementaux : pollution de l'air, consommation d'espace par les infrastructures routières
- aux enjeux de sécurité routière : circulation, usure des voiries, accidentologie
- aux enjeux économiques, pour l'utilisateur et la collectivité.

Document Source

Feuille de route 2018 - Action 16 (liée à l'action B2 du PPA)

Secteur concerné

Mobilité - Transports (Mobilité propre et alternative)

Public concerné

Tout public

Pilote(s) de l'action



Conseil départemental de la Haute-Garonne :
Direction des transports et Direction des routes

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

- Aménagement de 24 aires départementales (680 places de stationnement sur le domaine public départemental)
- Mise en service d'une plateforme internet de covoiturage

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

2018-2020 (phase 1):

- aménagement de 24 aires départementales
- mise en service de la plateforme internet

2020 et plus (phase 2):

- aménagement d'aires supplémentaires dont le cadre de mise en oeuvre reste à définir. 33 projets potentiels sont en cours d'évaluation. 9 aires ont été aménagées en 2020, pour 158 places supplémentaires

MOYENS MIS EN OEUVRE

- Recensement et aménagement des aires de covoiturage d'intérêt départemental
- Plateforme internet de mise en relation des usagers .

Partenaires associés

- Tisséo-Collectivités
- Établissements publics de coopération intercommunale du département.
- Associations de promotion du covoiturage : RézoPouce
- Gestionnaires de routes et autoroutes (Vinci Autoroutes)
- Communes



FINANCEMENT

Estimation du coût global

Phase 1 (2018-2020) :

- Aménagement de 24 aires : 1,7 M€
- Plateforme internet de mise en relation : 24.600 €

730 000 € dépensés en 2020-2021

Partenaires financiers

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

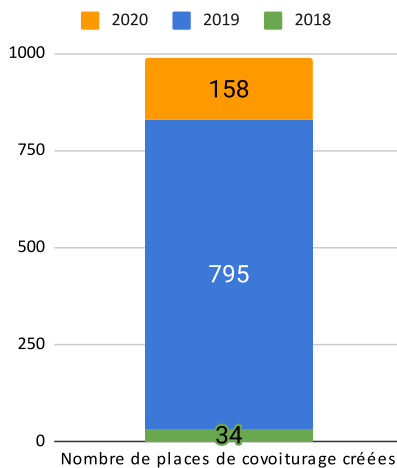
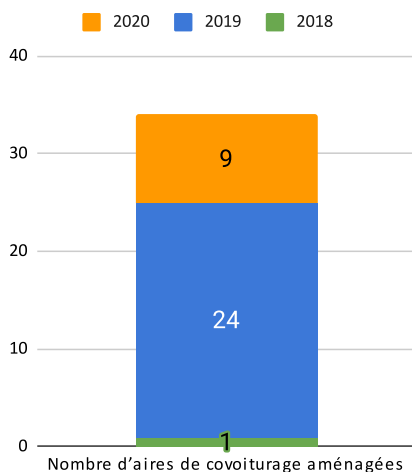
Estimation de l'amélioration de la qualité de l'air escomptée

Délai prévu pour la réalisation de ces objectifs

Cette action n'a pas un effet direct sur la qualité de l'air. Les gains sur celle-ci sont donc difficilement évaluables.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'aires de covoiturage aménagées : voir le graphique ci-dessous
- Nombre de places de covoiturage créées : voir le graphique ci-dessous
- Ouverture effective de la plateforme internet : en cours



Commentaire général sur l'action et son avancement

Action en cours

La mise en œuvre de la phase 1 du plan de départemental de développement du covoiturage est achevée. Le Conseil Départemental a décidé de poursuivre cette action, dans le cadre d'un nouvel appel à projets lancé en 2019 pour accompagner les collectivités qui souhaitent créer des aires de covoiturage. 33 projets sont en cours d'évaluation ou d'étude.

Afin d'organiser de manière efficiente l'accès au covoiturage pour les citoyens, la mise à disposition d'une plate-forme internet est travaillée dans le cadre des études multimodales sur la mobilité pilotées par la DREAL, qui présentent l'intérêt de regrouper dans un même cadre de travail partenarial tous les acteurs locaux de la mobilité.